

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2020/878/UE) et au SIMDUT 2015

**Date de révision:** 12 janvier 2023      **Date de publication précédente:** 6 novembre 2020      **No de fiche:** 1090W-9

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

CMS2000-W

**Identifiant unique de formulation (UFI):** Non disponible

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** Composé de scellage injectable blanc ne tachant pas. Peut être utilisé sur les arbres usés. Non toxique aux températures inférieures à 260 °C.

**Utilisations déconseillées:** Aucune donnée disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)  
Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
Courriel (questions): [ProductSDSs@chesterton.com](mailto:ProductSDSs@chesterton.com)  
Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055  
UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,  
D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)  
I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59  
Tox Info Suisse: 145

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et au SIMDUT 2015.

##### 2.1.2. Informations supplémentaires

Aucun

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

**Pictogrammes de danger:** Aucun

**Mention d'avertissement:** Aucun

**Mentions de danger:** Aucun

**Conseils de prudence:** Aucun

**Informations additionnelles:** Aucun

**2.3. Autres dangers**

Aucune à craindre en usage industriel. Le PTFE n'est pas toxique à la température ambiante. Aux températures de plus de 260 °C, des produits toxiques de décomposition peuvent être formés. A cause de la décomposition toxique, évitez de fumer (et lavez-vous les mains afin d'éviter la contamination par le tabac) lorsque vous utilisez des produits à base de PTFE.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH	LCS, facteur M, ETA
Aucun					
Autres Ingrédients:					
Pétrolatum	5-10	8009-03-8 232-373-2	ND	Non classé*	ETA (orale): > 5 000 mg/kg ETA (cutanée): > 5 000 mg/kg
Talc	5-10	14807-96-6 238-877-9	ND	Non classé**	ND

\*H350 n'est pas applicable selon la Note N du règlement 1272/2008/CE.

\*\*Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

**Inhalation:** Le personnel affecté par les vapeurs de décomposition doit être amené à l'air frais. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.

**Contact avec l'épiderme:** Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.

**Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion:** N'est pas applicable

**Protection des premiers secours:** Aucune précaution spéciale.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut entraîner une légère irritation des yeux. Le PTFE n'est pas dangereux aux températures ambiantes. Cependant, de petites quantités de gaz toxique peuvent être dégagées aux températures de plus de 260 °C, à cause de la décomposition. La respiration de ces produits de décomposition peut causer des symptômes temporaires semblables à ceux de la grippe.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec ou aérosol d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à débit élevé

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Des vapeurs toxiques peuvent être dégagées à des températures de plus de 260 °C. Voir la section 10.6 pour des informations supplémentaires.

**Autres dangers:** Aucun

**5.3. Conseils aux pompiers**

Il est recommandé que les pompiers utilisent des appareils respiratoires indépendants pour se protéger des produits dangereux de décomposition.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune précaution spéciale.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précaution spéciale.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pas de précaution spéciale. Non-toxique.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

A cause de la décomposition toxique, évitez de fumer (et lavez-vous les mains afin d'éviter la contamination par le tabac) lorsque vous utilisez des produits à base de PTFE.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stockez dans un endroit frais et sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	VME <sup>1</sup>		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Pétrolatum	SO	SO	SO	SO
Talc	(inhalable)	10	(alvéolaire)	2
	(alvéolaire)	5		

<sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

**Valeurs limites biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:****Travailleurs**

Substance	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL
Pétrolatum	Par inhalation	Effets systémiques chroniques	2,73 mg/m <sup>3</sup> (GESTIS)
Talc	Par inhalation	Effets locaux chroniques	3,6 mg/m <sup>3</sup> (GESTIS)
		Effets systémiques chroniques	2,16 mg/m <sup>3</sup> (GESTIS)

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Non disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. Si ce produit est utilisé en présence de chaleur extrême, il faut utiliser un système local de ventilation.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire.

**Gants de protection:** Pas nécessaire en général.

**Protection des yeux et du visage:** Pas nécessaire en général.

**Autres:** Chemises à manches longues, pantalons longs et saine hygiène personnelle pour réduire la mise en contact avec la peau.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Pas de précaution spéciale.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	composé pâteux	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	blanc	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	n'est pas applicable
<b>Odeur</b>	aucun	<b>Solubilité dans l'eau</b>	légère
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	n'est pas applicable	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas applicable
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas applicable	<b>Densité et/ou densité relative</b>	n'est pas applicable
<b>% volatil (par volume)</b>	n'est pas applicable	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	n'est pas applicable
<b>Inflammabilité</b>	n'est pas applicable	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	n'est pas applicable
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	n'est pas applicable	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	n'est pas applicable
<b>Point éclair</b>	n'est pas applicable	<b>Caractéristiques des particules</b>	aucune donnée disponible
<b>Méthode</b>	aucun	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas applicable	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Température de décomposition</b>	aucune donnée disponible		

### 9.2. Autres informations

Aucun

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes de plus de 260 °C.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants, fluor, trifluorure de chlore et composés associés et métaux alcalins en fusion.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène, Du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des traces de fluorure d'hydrogène, du fluorure de carbonyle, des huiles raffinées au perfluorocarbène, et d'autres vapeurs toxiques peuvent être dégagées au-dessus de 260 °C.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 / SGH

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation (vapeurs de décomposition du PTFE) et mise en contact avec la peau et les yeux.

#### Toxicité aiguë -

**Par voie orale:** Pas d'effet significatif ou de danger critique connu.

**Par voie cutanée:** Pas d'effet significatif ou de danger critique connu.

**Par inhalation:** Pas d'effet significatif ou de danger critique connu.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Pas d'effet significatif ou de danger critique connu.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Peut entraîner une légère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	Pas d'effet significatif ou de danger critique connu.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	Pas d'effet significatif ou de danger critique connu. Talc, Test d'Ames : négatif.
<b>Cancérogénicité:</b>	Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Pas d'effet significatif ou de danger critique connu.
<b>STOT - exposition unique:</b>	Pas d'effet significatif ou de danger critique connu.
<b>STOT - exposition répétée:</b>	Non classé. Une inhalation prolongée ou répétée de poussières de talc risque de provoquer une toux chronique, des essoufflements, une cicatrisation pulmonaire (fibrose pulmonaire) et une pneumoconiose symptomatique légère.
<b>Danger par aspiration:</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

Aucun

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

**12.1. Toxicité**

Aucune nocivité prévue pour les organismes aquatiques. PTFE: N'est pas toxique. . Pétrolatum: CL50/CE50/CEr50 > 100 mg/l chez les espèces les plus sensibles. Talc: 24 h CL50 (poisson) > 100 g/l.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

PTFE: non biodégradable. Talc: substance inorganique, existe dans la nature.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pétrolatum, Coefficient de partage octanol/eau (log Pow): 6.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Composé pâteux. Légèrement soluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non disponible

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Il n'en existe pas de connu.

**12.7. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Effectuer le débarras conformément aux règlements en vigueur. (n'appartient pas à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE). Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE

**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

**TMD:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE

**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

**14.5. Dangers pour l'environnement**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

N'EST PAS APPLICABLE

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Règlements de l'UE**

Autorisations en vertu du titre VII: N'est pas applicable

Restrictions en vertu du titre VIII: Aucun

Autres règlements de l'UE: Aucun

**15.1.2. Réglementations nationales**

Tableaux des maladies professionnelles: N'est pas applicable

Autres réglementations nationales: Aucun

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)  
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0 : Dose minimale avec effet observé  
 DSEO : Dose sans effet observé  
 ETA : Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS : Fiche de données de sécurité  
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 LCS: Limite de concentration spécifique  
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)  
 ND : Non disponible  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique  
 PEL : Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)  
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH : Système général harmonisé  
 SO : Sans objet  
 STEL : Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV : Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 VME: Valeur limite de moyenne d'exposition  
 vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:**

Classification	Méthode de classification
Aucun	N'est pas applicable

**Mentions H pertinentes:** Aucun

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 12 janvier 2023

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 1.1, 1.2, 3, 4.2, 5.1, 5.2, 8.1, 9.1, 11, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.